



## Infiltrations par façade en location

Par **Karasiam**, le **26/06/2020** à **16:21**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement en rez-de-chaussée dans un immeuble géré par un syndic. En janvier, suite à une tempête, l'eau dehors sur le parking privé n'a pu s'évacuer et est montée très haut. Depuis, les murs intérieurs de mon appartement ont moisi sur les 40 cm à partir du sol. J'en ai informé ma propriétaire, son assurance lui a dit que c'est moi qui devait joindre mon assurance et mon assurance m'a dit que si ce sont des infiltrations par façade, c'est l'assurance du syndic qui doit intervenir. Le syndic fait le mort, je leur ai envoyé le courrier de mon assurance mais ils ne répondent pas.

2 questions :

1 - est-ce à moi de m'occuper de ce litige ou à ma propriétaire,

2 - si c'est moi qui doit m'en occuper, comment faire bouger le syndic (procédures).

Je suis un peu perdue, tout le monde se renvoie la balle.

Par avance, merci.

Par **chaber**, le **26/06/2020** à **17:11**

bonjour

[quote]

mon assurance m a dit que si c est des infiltrations par façade c est l assurance du syndic qui doit intervenir.

[/quote]

Votre assureur a raison. Risque exclu des contrats donc non application de la convention IRSI selon extrait ci-dessous.

#### **1.1.1.a En dégâts des eaux\* Sont exclus**

- **les infiltrations par façades, murs enterrés, menuiseries extérieures (fermées ou non),**
- **les pénétrations d'eau par les ouvertures des gaines de ventilation, les conduits de cheminée, par absence ou destruction partielle de toiture, par toiture bâchée,....**

Vous ne connaissez que votre bailleur. LRAR à dernier qui se débrouillera avec le syndic

Par **Karasiam**, le **03/07/2020** à **18:10**

Bonjour,

Le syndic a répondu à ma propriétaire qu'une tempête ne pouvait être à l'origine des infiltrations de façade, pourtant l'eau est montée très haut car les évacuations sur le parking n'étaient pas bien faites.. Comment contraindre un syndic à dépêcher un expert s'il refuse !?

Merci